

Séance du : 26 mars 2018

n° 11/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Jean-Claude LAUTRE, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

C.CABROL à JP.FLUMIAN, G.HEBRARD à JC.LANDET, C.PUIG à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Maryse MOUYSET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

Excusés :

Mmes Pierrette ESPUNY, Bernadette STUDER.

Mrs Serge CAZENAVE, Michel GALANT, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD.

**Objet : Approbation du Compte administratif 2017 du PETR du Pays Lauragais
Approbation du Compte de gestion 2017 du PETR du Pays Lauragais**

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président cède la parole à M. Patrick de PERIGNON, rapporteur du budget et quitte la salle.

M. Patrick de PERIGNON expose les éléments suivants :

- Le Budget Primitif 2017 a été voté le 20 avril 2017 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 782 064 € en section de fonctionnement et à 574 218 € en section d'investissement.
- Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2017 de 158 496,80 €.

Investissement :

Dépenses

Prévu :	574 217,72
Réalisé :	70 729,19
Reste à réaliser :	65 651,75

Recettes

Prévu :	574 217,72
Réalisé :	93 000,78
Reste à réaliser :	47 159,00

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	782 063,76
Réalisé :	522 272,79

Recettes

Prévu :	782 063,76
Réalisé :	658 498,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	22 271,59
Fonctionnement :	136 225,21
Résultat global :	158 496,80

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017 du PETR,

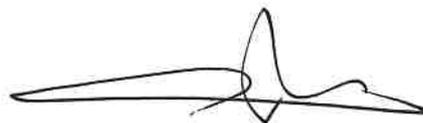
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Approuve le Compte Administratif 2017 annexé à la présente délibération,**
- **Approuve le Compte de Gestion 2017 réalisé par le comptable public.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Avignonet Lauragais, le 26 mars 2018.

Le Président



Georges MERIC